



Arrêt maladie après absence non justifiée

Par **Marine3513**, le **09/11/2021 à 15:29**

Bonjour,

Après une période d'absences injustifiée de plus de 4 mois, puis je me remettre en arrêt après cette période ?

Merci.

Par **AlainD67**, le **09/11/2021 à 16:29**

Bonjour,

Si l'employeur ne vous a pas licencié entre temps vous pouvez bien sur être malade. Mais ce n'est pas vous qui vous remettez en arrêt, c'est un médecin en principe.

Je précise (au cas ou) que vos indemnités journalières sont calculées sur la moyenne des salaires brut des 3 derniers mois (sauf si vous êtes saisonnier, la c'est 12 mois).

Si vous vous avez des fiches de paie à zéro depuis 4 mois vos IJSS devraient être à zéro.